



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Constitution européenne

Question écrite n° 51146

Texte de la question

Le débat politique fait rage au sujet du référendum concernant la Constitution européenne. S'il faut se féliciter que de tels échanges d'idées s'effectuent, il n'en demeure pas moins qu'il prend forme et est mené sans que nos compatriotes aient eu au préalable connaissance du texte sur lequel ils seront amenés à se prononcer. Or cet oubli fâcheux les prive ainsi des éléments nécessaires afin qu'ils puissent se forger une intime conviction sur ce texte. Le référendum ayant été annoncé par le chef de l'État pour le courant de l'année 2005, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui indiquer les mesures urgentes qu'entend prendre le Gouvernement afin que chaque électeur puisse être en possession de ce texte bien en amont du scrutin.

Texte de la réponse

Afin de mettre les Français en mesure de se déterminer le moment venu sur le traité établissant une constitution pour l'Europe, le Gouvernement a engagé en novembre dernier, une action d'information et de débats qui vise, d'une part, à informer nos concitoyens sur les principaux éléments du traité ; d'autre part, à susciter au sein de la société civile un débat pluraliste sur la construction européenne en général et le traité en particulier. Dans cette perspective, des supports diversifiés sont proposés. Le texte du traité constitutionnel est depuis le 9 décembre en consultation dans les mairies et les bureaux de poste. Plusieurs brochures d'information sont également disponibles. Un site internet grand public a été ouvert en novembre, spécialement dédié au traité constitutionnel (www.constitution-europeenne-fr). Un centre d'appel est également en place depuis la mi-novembre. Cet effort de pédagogie se poursuivra en 2005, notamment avec des actions d'information dans les médias. Dans le cadre de la campagne proprement dite, un exemplaire du traité constitutionnel sera adressé à tous les foyers français pour que chaque électeur puisse en prendre connaissance suffisamment tôt. Parallèlement, le Gouvernement entend favoriser le débat sur le traité constitutionnel et la construction européenne. Un dispositif est ainsi mis en place pour susciter l'organisation de débats sur l'ensemble du territoire. Outre les documents et matériels d'information déjà mentionnés, de « grands témoins », reconnus pour leurs compétences et leurs expertises en matière européenne, contribueront aux débats. Une « mission Europe », placée auprès du ministre des affaires étrangères et de la ministre déléguée aux affaires européennes, a été constituée pour animer et coordonner l'ensemble de ces initiatives. De façon générale, le Gouvernement entend conduire cette campagne d'information dans un esprit de pluralisme et de neutralité.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51146

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8918

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 752